

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 63

8 janvier 2014

SOMMAIRE

20 June S.A.	3006	Immobilière Doris	3009
All S.A.	2991	JP Residential I S.A.	3013
Alvalade S.A.	2998	KBC Money	2992
Anglo Coal International	2998	L'Accent Parisien S.à r.l.	3007
Anglo Loma Investments	2998	L.D.M. S.A.	2987
Art Center G.m.b.H.	3003	L-GAM Investments 2 S.à r.l.	3013
Bengali S.A.	2997	Maison de l'Europe	3008
Berlin Hof 1-2 S.à r.l.	2998	Mistral S.C.I.	3010
Château Prado S.à.r.l.	3006	Mondriaan S.à r.l.	2992
Cinven Cable Investments S.à r.l.	3007	MVC (Metallurgical V.C.) S.A.	3013
ContourGlobal Luxembourg S.à r.l.	3004	Regie T Holding S.à r.l.	3002
Danish Master SICAV-SIF	3023	Sohmisa Investments S.à r.l.	3001
EBC - Echternacher Bau Center S.à r.l. ..	2996	Sorrag Invest S.A.	3000
Entropia S.A.	3000	SPRL Freddy Lodomez Constructions ...	3000
Eren Participations S.A.	2992	Stork Invest S.A.	3005
Everest Communication S.A.	2991	Tarp Trade & Licence S.A.	3009
Expert Construction et Immobilier S.à r.l.	2999	Time Tech Computer S.à r.l.	3007
Expert Construction S.à r.l.	2999	Todi Bro. S.A.	3010
FHF International FHF I S.A.	2978	Trasteel Trading Holding S.A.	3012
Fiduciaire Cabexco s.à r.l.	2991	Tusculum S.A.	3024
FLC Invest	2997	Tyrol Acquisition 1 S.à r.l.	3009
Frederic's Lux S.A.	2991	Tzwee S.à r.l.	3024
Gewerbe- und Wirtschaftsverlag S.à r.l.	2991	Vignobles Alain Thienot - Luxembourg ..	3023
Immeo Berlin I	3013	Vinum Petri S.à r.l.	3008
		Zimmer Luxembourg II S.à r.l.	3006

FHF International FHF I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 182.257.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth of November.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) SVE2B S.A., a public limited company (société anonyme), governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 October 2013, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Number B 181.515,

here represented by Ms Aurore DULIEU, independant director, residing at L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert, acting in her capacity of director and in her capacity of proxyholder of Mr François HEILBRONN, dirigeant, residing at F-75007 Paris, 60, avenue du Breteuil,

by virtue of a proxy under private seal given in Paris, on 19 November 2013;

2) CAVESCO S.A., a public limited company (société anonyme), governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 October 2013, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Number B 181.494,

here represented by Ms Aurore DULIEU, independant director, residing at L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert, acting in her capacity of director and in her capacity of proxyholder of Mr Henri FISZER, dirigeant, residing at F-75019 Paris, 61, rue Manin,

by virtue of a proxy under private seal given in Paris, on 19 November 2013;

3) SABLICA S.A., a public limited company (société anonyme), governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 October 2013, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Number B 181.526,

here represented by Ms Aurore DULIEU, independant director, residing at L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert, acting in her capacity of director and in her capacity of proxyholder of Mr Maurice FRIEDRICH, dirigeant, residing at F-75005 Paris, 68, rue Lhomond,

by virtue of a proxy under private seal given in Paris, on 19 November 2013.

The said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the following articles of incorporation.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "FHF International «FHF I»S.A." (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalized.

Art. 4. The purpose of the Company is:

Strategic and competitive analysis,

Strategic and financial valuation,

Business and value creation planning,

Operational implementation,

Mergers & acquisitions targeting and assessment,

Mergers & acquisitions strategic due diligence,

Mergers & acquisitions financial structuring and negotiation,
Divestment analysis and implementation,
Capital and debt restructuring,
Receivership and turnaround management,

The acquisition of ownership interests in any companies or enterprises, in Luxembourg and abroad, in any form whatsoever, and by means of purchase, exchange or any other manner, as well as the management, the control and the exploitation of such ownership interests. The Company may also dispose of such ownership interests by means of sale, exchange or any other way.

The Company may borrow in any form, in particular by the issue of bonds, convertible or not, the subscription of bank loans or shareholders loans. The Company may grant loans, financial assistance, advances and guarantees to the companies in which it holds directly or indirectly an interest.

It may also acquire securities of any kind, cash deposits, treasury notes, and may perform any other form of investment among which shares, bonds, options or warrants. The Company may acquire them by purchase, subscription or any other manner, sell them and/or exchange them.

The Company may purchase and sell real estate properties or property rights, in the Grand Duchy of Luxembourg and/or abroad. The Company may also carry out any transaction related to real estate properties, or to property rights, including the direct or indirect acquisition of ownership interests in companies, in Luxembourg or/and abroad, whose main business purpose is the purchase, the development, the promotion, the sale, the management and/or the lease of real estate properties, or property rights.

The purpose of the Company is also the holding, the purchase, the exploitation, the management and the sale of intellectual properties of any kind, registered in Luxembourg or abroad, addition certificates and improvement patents, methods, processes, inventions, trademarks, licenses, know-outs as well as the full or partial franchise of any license of such intellectual properties.

The Company may carry out any activity such as industrial, commercial, financial, regarding movable or real estate properties, related directly or indirectly, fully or partially to its corporate purpose.

The Company may fulfill its corporate purpose directly or indirectly in its own name or on behalf of third parties, on its own or by partnership, carrying out all the transactions compatible with the enhancement of such a purpose, or of the purpose of the companies in which it holds an interest.

In general, the Company may take all measures of control and/or supervision and can carry out all the transactions that it considers useful for the fulfillment of its corporate purpose; it may also hold the office, remunerated or not, of member of the management board of other companies, in Luxembourg and abroad.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at eighty thousand and one Euro (EUR 80,001.-), represented by eighty thousand and one (80.001) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, carrying one voting right in the general meeting.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may repurchase its own shares under the conditions provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Company will recognize only one (1) holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Management

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not to be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed three (3) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the provisions of the Law.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its member's one (1) chairman, and may choose from among its member's one (1) vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, or by any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or any other mean of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, whose deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two (2) directors. In case the board of directors is composed of one (1) director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly, in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 10. The Company will be bound in all circumstances vis-a-vis third parties by the joint signature of two directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound vis-a-vis third parties by the signature of the sole director.

Supervision of the Company

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Shareholders' Meetings

Art. 12. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

The board of directors must convene the general meeting on request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 13. The annual general meeting is held on the third Wednesday in the month of June at 2.30 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax or by any similar mean of communication.

Except as otherwise required by Law or by the Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, whose deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. The general meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Applicable law

Art. 18. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Law.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on thirty-first December 2013.

Subscription and payment

The previously mentioned appearing parties have subscribed to the shares created as follows:

1) SVE2B S.A., described above: Twenty-six thousand six hundred sixty-seven shares	26,667
2) CAVESCO S.A., described above: Twenty-six thousand six hundred sixty-seven shares	26,667
3) SABLICA S.A., described above: Twenty-six thousand six hundred sixty-seven shares	26,667
Total: eighty thousand and one shares	80,001

The shares have been fully paid up in cash, and as a result an amount of eighty thousand and one Euro (EUR 80.001.-) is at the disposal of the company, as verified by the acting notary who expressly confirms this.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the aforementioned persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at four (4) and that of the statutory auditors at one (1).

2) The following are appointed directors:

- Mr Maurice FRIEDRICH, dirigeant, born on 14th December 1959 in Paris (France), residing at F-75005 Paris, 68, rue Lhomond;

- Mr Henri FISZER, dirigeant, born on 2nd November in Paris (France), residing at F-75019 Paris, 61, rue Manin;

- Mr Francois HEILBRONN, dirigeant, born on 22nd January 1961 in Paris (France), residing at F-75007 Paris, 60, avenue de Breteuil;

- Ms Aurore DULIEU, independant director, born in Mons (Belgique) on 17th May 1976, residing in L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert.

3) Is appointed statutory auditor:

Mr Yves SCHMIT, comptable, born in Esch-sur-Alzette on 14th March 1972, residing professionally in L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

5) The registered office is fixed at L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt novembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SVE2B S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2680 Luxembourg 10, rue de Vianden, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 octobre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.515,

ici représentée par Madame Aurore DULIEU, administratrice indépendante, demeurant à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert, agissant en tant qu'administratrice et en tant que mandataire de Monsieur François HEILBRONN, dirigeant, demeurant à F-75007 Paris, 60, avenue du Breteuil,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 19 novembre 2013;

2) CAVESCO S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2680 Luxembourg 10, rue de Vianden, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 octobre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.494,

ici représentée par Madame Aurore DULIEU, administratrice indépendante, demeurant à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert, agissant en tant qu'administratrice et en tant que mandataire de Monsieur Henri FISZER, dirigeant, demeurant à F-75019 Paris, 61, rue Manin,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 19 novembre 2013;

3) SABLICA S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2680 Luxembourg 10, rue de Vianden, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 octobre 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.526,

ici représentée par Madame Aurore DULIEU, administratrice indépendante, demeurant à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert, agissant en tant qu'administratrice et en tant que mandataire de Monsieur Maurice FRIEDRICH, dirigeant, demeurant à F-75005 Paris, 68, rue Lhomond,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 19 novembre 2013.

Les procurations paraphées ne varient par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont décidé de constituer entre eux une société anonyme conformément aux statuts suivants:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «FHF International «FHF I»S.A» (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet:

La conduite et la réalisation de tous travaux d'études;

Analyse concurrentielle et stratégique;

Valorisation des parts de marchés et analyse des zones d'achalandises;

Etude de diversification d'entreprise

Evaluation stratégique opérationnelle et financière d'acquisitions;

Planification et élaboration de plan de développement;

Fourniture de services de formation; achat développement, édition, distribution et commercialisation de tous documents, brochures, ouvrages, travaux et livres sur quelque support que ce soit;

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à:

La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, dessins, modèles, marques, brevets concernant ces activités;

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut acquérir toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et peut réaliser toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La Société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles desdites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt mille et un euros (EUR 80.001.-), représenté par quatre-vingt mille et une (80.001) actions d'un euro (EUR 1.-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action a regard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un (1) président et pourra également choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen similaire de communication, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, ce dernier signera ces documents.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 10. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

Surveillance de la Société

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentent tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième au moins du capital social.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième mercredi du mois de juin à 14.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiées dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une (1) voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent en connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire les caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales,

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Loi applicable

Art. 18. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2013.

Souscription et libération

Les comparantes pré-désignées ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) SVE2B S.A., pré-désigné: Vingt-six mille six cent soixante-sept actions	26.667
2) CAVESCO S.A., pré-désigné: Vingt-six mille six cent soixante-sept actions	26.667
3) SABLICAS.A., pré-désigné: Vingt-six mille six cent soixante-sept actions	<u>26.667</u>
Total: Quatre-vingt mille et une actions	80.001

Les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de quatre-vingt mille et un euros (EUR 80.001.-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Maurice FRIEDRICH, dirigeant, né le 14 décembre 1959 à Paris (France), demeurant à F-75005 Paris, 68, rue Lhomond;
 - Monsieur Henri FISZER, dirigeant, né le 2 novembre à Paris (France), demeurant à F-75019 Paris, 61, rue Manin;
 - Monsieur François HEILBRONN, dirigeant, né le 22 janvier 1961 à Paris (France), demeurant à F-75007 Paris, 60, avenue de Breteuil;
 - Madame Aurore DULIEU, administratrice indépendante, née à Mons (Belgique), le 17 mai 1976, demeurant à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Yves SCHMIT, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.
- 5) Le siège social est fixé à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

DONT ACTE, fait et passé à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, la mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DULIEU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2013. LAC/2013 /52749. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171473/504.

(130208784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

L.D.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 21A, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.412.

L'an deux mil treize, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „L.D.M. S.A.", avec siège social à L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 122.412, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, le 6 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 89 du 31 janvier 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1700 du 3 septembre 2009. «la Société»

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland EBSSEN, comptable, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegaessel, Monsieur Roland EBSSEN occupe également la fonction de scrutateur.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Fernand Schmidt, Serrurier, demeurant professionnellement à L-5421 Erpeldange, 21A, rue de Mondorf.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, à L-5421 Erpeldange, 21A, Rue de Mondorf et en conséquence modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Expiration de l'échéance du capital autorisé et en conséquence suppression du paragraphe 6, 7 et 8 de l'article 5 des statuts.

3.- Modification de l'objet social de la Société et modification de l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. La société a pour objet le placement en valeurs mobilières et immobilières de toute nature exclusivement pour son propre compte. Elle peut à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

4.- Adaptation des statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle à savoir les articles 1, 2, 6, 8, 9, 10, 11 et 13.

5.- Refonte des statuts.

6.- Acceptation de la démission des administrateurs et administrateur-délégué de la Société et décharge à leur accorder.

7.- Nomination de Monsieur Fernand Schmidt en tant que administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale 2019.

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, à L-5421 Erpeldange, 21A, Rue de Mondorf et en conséquence modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que suite à l'expiration de l'échéance du capital autorisé les paragraphes 6, 7 et 8 de l'article 5 des statuts sont supprimés.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence modification de l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. La société a pour objet le placement en valeurs mobilières et immobilières de toute nature exclusivement pour son propre compte. Elle peut à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle à savoir les articles 1, 2, 6, 8, 9, 10, 11 et 13.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide que les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de L.D.M. S.A.

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bous.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Bous par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le placement en valeurs mobilières et immobilières de toute nature exclusivement pour son propre compte. Elle peut à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt actions (320) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un actionnaire unique) tant que la Société a un actionnaire unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature de l'administrateur unique ou bien par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration ou l'administrateur unique en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 17 mars de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société C.S.N. S.A., de Monsieur Gérard Neveux et de Madame Marie-Rose Texeira de leur poste d'administrateurs, ainsi que celle de la société C.S.N. S.A. de son poste d'administrateur-délégué et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Fernand Schmidt, Serrurier, né le 21 Février 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-5421 Erpeldange, 21A, rue de Mondorf en tant que administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Roland Ebsen, Fernand Schmidt, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 décembre 2013. LAC/2013/54520. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171598/198.

(130209094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

All S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4367 Belvaux, 1, avenue du Swing.
R.C.S. Luxembourg B 160.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013170070/14.

(130207374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Gewerbe- und Wirtschaftsverlag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6350 Dillingen, 6, route de Beaufort.
R.C.S. Luxembourg B 148.001.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013174766/10.

(130213543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Frederic's Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 95.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174761/10.

(130213518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Everest Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 51.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EVEREST COMMUNICATION S.A.

Référence de publication: 2013174734/10.

(130213626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Fiduciaire Cabexco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 13/12/2013.

Référence de publication: 2013174737/10.

(130213157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

KBC Money, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 30.382.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 4 décembre 2013

L'Assemblée réélit Messieurs Wouter VANDEN EYNDE, résidant professionnellement au 2 Avenue du Port, B-1080 Bruxelles, Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Lazlo BELGRADO, résidant professionnellement au 5 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg et Rafik FISCHER, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, en tant qu'administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC MONEY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013169735/16.

(130207170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Eren Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 169.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour la société EREN PARTICIPATIONS S.A.

Alain Robillard / Pierre Dagallier

Membre du Directoire / Président du Directoire

Référence de publication: 2013175634/13.

(130214571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Mondriaan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.862.349,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 176.156.

In the year two thousand and thirteen on the eighteenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Mondriaan S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 1,577,349.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.156. The Company has been incorporated on March 15, 2013 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1202 of May 22, 2013. The articles of association (the Articles) of the Company have not been amended since this date.

There appeared:

Access Secondary Bridge Fund L.P., a limited partnership existing and organized under the laws of Scotland, duly represented by its managing general partner, Access Capital Partners II (Guernsey), having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, under number 9734 (the Shareholder 1),

hereby represented by Solange Wolter, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

European Mid-Market Secondary Fund II L.P., a limited partnership existing and organized under the laws of Scotland, duly represented by its managing general partner, Access Capital Partners II (Guernsey), having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, under number 9652 (the Shareholder 2),

hereby represented by Solange Wolter, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

Allocation PE Europe III FCPR, a fonds commun placement de placement à risques contractuel existing and organized under the laws of France, represented by its management company, Access Capital Partners S.A., having its registered office at 121, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris, under number 421 391 764, agrément AMF GP 99-010 (the Shareholder 3),

hereby represented by Solange Wolter, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and

Neuflize Vie PC A1 FCPR, a fonds commun placement de placement à risques contractuel existing and organized under the laws of France, represented by its management company, Access Capital Partners S.A., having its registered office at 121, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris, under number 421 391 764, agrément AMF GP 99-010 (the Shareholder 4, together with the Shareholder 1, the Shareholder 2 and the the Shareholder 3, the Shareholders),

hereby represented by Solange Wolter, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Creation of a new class of shares in the share capital of the Company, i.e. the class D share, having a nominal value of one euro (EUR 1.-);

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of one million five hundred seventy-seven thousand three hundred forty-nine Euro (EUR 1,577,349.-), represented by (i) one million four hundred sixty-five thousand seven hundred sixty-five (1,465,765) class A shares, (ii) seventy-one thousand five hundred eighty-four (71,584) class B shares, and (iii) forty thousand (40,000) class C shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to one million eight hundred sixty-two thousand three hundred forty-nine Euro (EUR 1,862,349), by way of the issuance of two hundred eighty-five thousand (285,000) new class D shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each paid up in full by way of a contribution in cash amounting to two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-);

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 3. above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.a r.l. and any employee of Ipes (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present meeting, the Meeting waives the convening notices in accordance with article 11.2 (v) of the Articles, the shareholders represented considering themselves as duly convened.

Second resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares in the share capital of the Company i.e. the class D shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Third resolution

The Meeting hereby resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-), in order to bring it from its present amount of one million five hundred seventy-seven thousand three hundred forty-nine Euro (EUR 1,577,349.-), represented by (i) one million four hundred sixty-five thousand seven hundred sixty-five (1,465,765) class A shares, (ii) seventy-one thousand five hundred eighty-four (71,584) class B shares, (iii) forty thousand (40,000) class C shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to one million eight hundred sixty-two thousand three hundred forty-nine Euro (EUR 1,862,349) by the creation and issuance of two hundred eighty-five thousand (285,000) new class D shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-), in the share capital of the Company.

The Meeting hereby resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

The Shareholder 3, represented as aforementioned, subscribes for two hundred eighty-five thousand (285,000) new class D shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-) to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-) is at the disposal of the Company and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting hereby resolves to amend article 5.1 of the Articles which will have henceforth the following wording:

" **5.1.** The share capital is set at one million eight hundred sixty-two thousand three hundred forty-nine Euro (EUR 1,862,349), represented by (i) one million four hundred sixty-five thousand seven hundred sixty-five (1,465,765) class A shares (individually a Class A Share and collectively the Class A Shares), (ii) seventy-one thousand five hundred eighty-four (71,584) class B shares (individually a Class B Share and collectively the Class B Shares), (iii) forty thousand (40,000) class C shares (individually a Class C Share and collectively the Class C Shares) and two hundred eighty-five thousand (285,000) class D shares (individually a Class D Share and collectively the Class D Shares) in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each."

Fifth resolution

The Meeting hereby resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.a r.l. and any employee of Ipes (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de Mondriaan S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 1.577.349,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.156. La Société a été constituée le 15 mars 2013 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1202 du 22 mai 2013. Les statuts de la société n'ont été modifiés depuis.

Ont comparu:

Access Secondary Bridge Fund L.P., une société en commandite régie et organisée selon les lois d'Ecosse, dûment représentée par son gérant commandité, Access Capital Partners II (Guernsey), dont le siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite sous le numéro 9734 (l'Associé 1),

ici représentée par Solange Wolter, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

European Mid-Market Secondary Fund II L.P., une société en commandite régie et organisée selon les lois d'Ecosse, dûment représentée par son gérant commandité, Access Capital Partners II (Guernsey), dont le siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite sous le numéro (l'Associé 2),

ici représentée par Solange Wolter, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Allocation PE Europe III FCPR, un fonds commun placement de placement à risques contractuel régie et organisée selon les lois de France, représenté par sa société de gestion, Access Capital Partners S.A., dont le siège social se situe au 121, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 391 764, agrément AMF GP 99-010 (l'Associé 3),

ici représenté par Solange Wolter, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Neuflize Vie PC A1 FCPR, un fonds commun placement de placement à risques contractuel régie et organisée selon les lois de France, représenté par sa société de gestion, Access Capital Partners S.A., dont le siège social se situe au 121, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 391 764, agrément AMF GP 99-010 (l'Associé 4, collectivement avec l'Associé 1, l'Associé 2 et l'Associé 3, les Associés),.

ici représenté par Solange Wolter, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les Associés ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux avis de convocation;

2. Création d'une classe nouvelle de parts sociales dans le capital social de la Société, i.e. la classe de parts sociales D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel d'un million cinq cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante-neuf euros (EUR 1.577.349,-) représenté par (i) un million quatre cent soixante-cinq mille sept cent soixante cinq (1.465.765) parts sociales de classe A, (ii) soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt quatre (71.584) parts sociales de classe B, (iii) quarante mille (40.000) parts sociales de classe C, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un million huit cent soixante-deux mille trois cent quarante-neuf euros (EUR 1.862.349,-) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-cinq mille (285.000) parts sociales de classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000,-);

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et tout employé d'Ipes (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation conformément à l'article 11.2 (v) des Statuts, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales dans la Société à savoir les parts sociales D, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000,-), afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante-neuf euros (EUR 1.577.349,-) représenté par (i) un million quatre cent soixante-cinq mille sept cent soixante cinq (1.465.765) parts sociales de classe A, (ii) soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt quatre (71.584) parts sociales de classe B, (iii) quarante mille (40.000) parts sociales de classe C, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un million huit cent soixante-deux mille trois cent quarante-neuf euros (EUR 1.862.349,-) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-cinq mille (285.000) parts sociales de classe D, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, au capital social de la Société.

L'Assemblée décide par la présente d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription et Libération

L'Associé 3, ici représenté comme il est dit, souscrit à deux cent quatre-vingt-cinq mille (285.000) parts sociales de classe D toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et de les libérer intégralement par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000,-) affecté intégralement au capital social de la Société.

Le montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000,-) est à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un million huit cent soixante-deux mille trois cent quarante-neuf euros (EUR 1.862.349), représenté par (i) un million quatre cent soixante-cinq mille sept cent soixante-cinq (1.465.765) parts sociales de classe A (individuellement, une Part Sociale de Classe A et collectivement les Part Sociales de Classe A), (ii) soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-quatre (71.584) parts sociales de classe B (individuellement, une Part Sociale de Classe A et collectivement les Part Sociales de Classe B),

(iii) quarante mille (40.000) parts sociales de classe C (individuellement, une Part Sociale de Classe C et collectivement les Part Sociales de Classe C) et

(iv) deux cent quatre-vingt-cinq mille (285.000) parts sociales de classe D (individuellement, une Part Sociale de Classe D et collectivement les Part Sociales de Classe D).»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et tout employé d'Ipes (Luxembourg) S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la Société ou qui seront à sa charge du fait du présent acte s'élève à environ EUR 2.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48650. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164982/231.

(130201222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

EBC - Echternacher Bau Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Echternach, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175616/10.

(130214862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Bengali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.608.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 novembre 2013 que:

- Monsieur Bertrand Michaud, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1961 à Paris, et résident professionnellement au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet, démissionnaire;

- Monsieur Sansal Ozdemir, administrateur, a démissionné.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013169481/16.

(130206855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

FLC Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 173.233.

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Je soussigné, Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, certifie ce qui suit, en application de l'article 273 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «loi»):

1. J'ai reçu un projet de fusion par absorption par acte authentique en date du 18 octobre 2013, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 2707 du 30 octobre 2013 et relativement à la fusion par absorption (simplifiée) entre les deux sociétés suivantes:

(i) La société à responsabilité anonyme «FLC ENVEST» (numéro d'identité 2012 22 22 242), la «Société Absorbante», ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 173.233, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à cent mille euros (€ 100.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, qui a été constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 18 du 3 janvier 2013, et

(ii) La société anonyme «CCI S.à r.l.» (numéro d'identité 2006 24 50 690), la «Société Absorbée», ayant son siège social à L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 123.321, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune, qui a été constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 339 du 9 mars 2007.

2. Aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbante, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées. La fusion a été réalisée un mois après le 30 octobre 2013, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la Société Absorbante n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

3. En ces circonstances, la fusion se trouve réalisée d'un point de vue comptable au 30 novembre 2013 et d'un point de vue légal au 1^{er} décembre 2013 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la Loi, notamment:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée a cessé d'exister;

c) l'annulation des parts sociales de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

Fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013169635/38.

(130206939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Anglo Coal International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 70.044.

—
Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 7 novembre 2013:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 15 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169380/12.

(130206620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Anglo Loma Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 111.827.

—
Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 23 octobre 2013:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 15 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169381/12.

(130206617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Alvalade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 58.614.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 27 mars 2012 que les modifications suivantes ont été apportées:

- *Commissaire aux comptes:*

La société MRM Consulting S.A., 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (N°RCS Luxembourg N° B56.911) a été nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat pour une durée de 6 ans, en remplacement de Monsieur Luis Velasco.

Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013175360/15.

(130214449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Berlin Hof 1-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 168.442.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination du gérant unique ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013175401/15.

(130215112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**Expert Construction et Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Expert Construction S.à r.l.)**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 149.564.

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Nouria ARIBI, épouse de Monsieur Rakim AMARI, demeurant à F-54880 Thil (France), 36, rue Paul Langevin, associée et gérante administrative dans la société ci-après désignée.

2) Monsieur Rakim AMARI, demeurant à F-54880 Thil (France), 36, rue Paul Langevin, associé et gérant technique dans la société ci-après désignée.

ci-après dénommés «les comparants».

Lesquels comparants déclarent être associés, respectivement gérants de la société à responsabilité limitée «EXPERT CONSTRUCTION S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4440 Soleuvre, 125a, rue d'Esch,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2492 du 22 décembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149564.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 30 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2174 du 31 août 2012.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants agissant en leurs dites qualités décident de changer la dénomination sociale de la société de «EXPERT CONSTRUCTION S.à r.l.» en «EXPERT CONSTRUCTION et IMMOBILIER S.à r.l.», et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

” **Art. 1^{er}** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales qui prend la dénomination de: «EXPERT CONSTRUCTION et IMMOBILIER S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les comparants agissant en leurs dites qualités décident d'ajouter des activités à l'objet social, de sorte que l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet social l'exploitation de:

- une entreprise générale de construction (maçonnerie) notamment démolition, construction et rénovation d'immeubles, travaux de génie civil, façades, chapes, plâtrerie, ravalement, placement de faux plafonds, de plaquerie, de toiture.
- une entreprise de réfection, rénovation, réhabilitation, aménagement d'intérieur et extérieur.
- une entreprise de pose de carrelage, de tapisserie, sanitaire, revêtements de sols, menuiserie, PVC, peinture.
- coordination de chantiers et de sites de construction.
- une entreprise de garnissage de meubles non métalliques. Placement d'articles plastiques ou produits synthétiques hormis les activités réglementées.
- une entreprise de peinture, plafonnage-façadier.

La société a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, y compris l'achat, la vente, la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, l'expertise, la location d'immeubles de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration de biens-syndic de copropriété, tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

Les comparants agissant en leurs dites qualités décident que Madame Nouria ARIBI, épouse de Monsieur Rakim AMARI, cesse ses fonctions de gérante administrative à ce jour.

Elle est nommée gérante technique pour le département agence immobilière.

Sont dorénavant gérants techniques de la société:

1) Madame Nouria ARIBI, épouse de Monsieur Rakim AMARI, demeurant à F-54880 Thil (France), 36, rue Paul Langevin, en tant que gérante technique pour le département «agence immobilière».

2) Monsieur Rakim AMARI, demeurant à F-54880 Thil (France), 36, rue Paul Langevin, en tant que gérant technique pour le département «entreprise de construction, ainsi que tous les travaux y découlant».

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants techniques.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: ARIBI, AMARI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/11/2013. Relation: EAC/2013/15542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/12/2013.

Référence de publication: 2013168201/76.

(130205528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Entropia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 94.081.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013174723/12.

(130213176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

SPRL Freddy Lodomez Constructions, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9980 Wilwerdange, 44, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.293.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176255/10.

(130214993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Sorrag Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.583.

—
Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176250/10.

(130215199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Sohmisa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.798.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Leipziger Zwei Ltd, with registered office in Babrow Building, AI-2640 The Valley Anguilla, registered under the form of a «Limited Company» with the «Anguilla British West Indies Registrar of Companies», under number 2170773,

here represented by Mr. Benjamin HARTMEIER, residing professionally at L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Sohmisa Investments S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 154798, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 20th of July 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2028 of 29th of September 2010;

- That the appearing person is the sole current partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through its proxy-holder, the following resolution:

Sole resolution

The Sole Partner decides to amend article 3 of the articles of association in order to give it the following wording:

"The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros (EUR 900,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Leipziger Zwei Ltd, ayant son siège social au Babrow Building, AI-2640 The Valley Anguilla, enregistrée sous la forme d'une «Limited Company» auprès du «Anguilla British West Indies Registrar of Companies», sous le numéro 2170773,

ici représentée par Monsieur Benjamin HARTMEIER, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Sohmisa Investments S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154798, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2028 du 29 septembre 2010;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. HARTMEIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2013. LAC/2013/52861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171094/93.

(130208629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Regie T Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.170.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination du gérant de catégorie B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013175118/15.

(130213262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Art Center G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3392 Roedgen, 7, rue Bommert.

R.C.S. Luxembourg B 29.920.

Im Jahre zweitausend und dreizehn, den dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine DOERNER, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft luxemburgischen Rechts „WORLD FINE ANTIQUES WFA EXCHANGE sàrl" (Matricule 19782402148), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11C Boulevard Joseph II; eingetragen im Amtsregister des Bezirksgerichts Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 16088; gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Camille Hellinckx, im damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, am 3. August 1978, veröffentlicht im Mémorial C von 1978, Seite 10.271; abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jacqueline Hansen-Peffer, im damaligen Amtswohnsitz in Capellen am 17. Januar 1989, veröffentlicht im Mémorial C von 1989, Seite 6.709; und abgeändert gemäss Protokoll unter Privatschrift datiert vom 2. Januar 2003, veröffentlicht im Mémorial C von 2004, Seite 3.049;

hier vertreten durch die Geschäftsführerin Frau Maria Magdalena LÜCKMANN, Angestellte, geboren zu Cloppenburg (Deutschland), am 13. Oktober 1948 (No. Matricule 19481013324), zu L-3392 Roedgen, 7 rue Bommert wohnend.

2) Dame Maria Magdalena Josefa LÜCKMANN, vorgeannt.

Diese Komparentin wie handelt erklärt dass hiavor sub 1) und 2) Bezeichneten alleinige Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „ART CENTER GmbH" (Matricule 19892400361), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11C Boulevard Joseph II;

eingetragen im Amtsregister des Bezirksgerichts Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 29920;

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jacqueline Hansen-Peffer, im damaligen Amtswohnsitz in Capellen am 13. Januar 1989, veröffentlicht im Memorial C von 1989, Seite 6.710;

und abgeändert gemäss Protokoll unter Privatschrift datiert vom 2. Januar 2003, veröffentlicht im Memorial C von 2004, Seite 3.043.

Welche Komparenten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung einbefunden haben und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst haben.

Erster Beschluss

Die Gesellschafterinnen beschliessen den Gesellschaftssitz von L-1840 Luxembourg, 11C Boulevard Joseph II nach L-3392 Roedgen, 7 rue Bommert, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Gemäss vorhergehendem Beschluss, erhält der erste Absatz des Artikels 2.- der Statuten folgenden Wortlaut:

„ **Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Roedgen."

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterinnen beschliessen den Nennwert der Gesellschaftanteile zu annullieren und das Gesellschaftskapital von FÜNF HUNDERT TAUSEND LUXEMBURGER FRANKEN (LUF 500.000.-) in ZWÖLFTAUSEND DREI HUNDERT VIER UND NEUNZIG KOMMA ACHT UND SECHZIG EURO (EURO 12.394,68) umzuwandeln zum Kurn von 40.3399 LUF = 1 EURO.

Vierter und letzter Beschluss

Gemäss vorhergehendem Beschluss erhält der Artikel 6 der Statuten folgenden Wortlaut:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND DREI HUNDERT VIER UND NEUNZIG KOMMA ACHT UND SECHZIG EURO (EURO 12.394,68) eingeteilt in FÜNF HUNDERT (500) Geschäftsanteile ohne Nennwert".

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ACHT HUNDERT ZWANZIG EURO (Euro 820.-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bettemburg in der Amtsstube des handelnden Notars, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Lückmann, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 31 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14161. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 11 novembre 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013165855/60.

(130202502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

ContourGlobal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 140.282.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un novembre

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

ContourGlobal Investment Holdings L.L.C., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of Delaware, Divisions of Corporations, sous le numéro 4712949 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Sandrine Bruzzo, Avocat, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de «ContourGlobal Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.140.282, constituée par acte notarié de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 daté du 7 août 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2398 daté du 9 décembre 2009.

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier avec effet immédiat la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- Version en langue anglaise

“ **Art. 5.** The registered office is established in Bertrange.”

- Version en langue française

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. BRUZZO, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2013. Relation: MER/2013/2523. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167206/48.

(130203963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Stork Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.618.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize,
le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STORK INVEST S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.618 (NIN 2007 2227 183),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2330 du 17 octobre 2007,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 24 décembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 349 du 13 février 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Djilali KEHAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valerie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 novembre 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507, et a fixé à ce jour la présente assemblée ayant pour ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4.- Clôture de la liquidation.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. - Rapport du commissaire vérificateur.

L'assemblée approuve le rapport sur la liquidation établi par le commissaire-vérificateur, à savoir la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2. - Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

3. - Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, de sa gestion de la liquidation et au commissaire vérificateur ZIMMER & PARTNERS S.A.

4. - Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société STORK INVEST S.A. a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, D. KEHAL, V. ALBANTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164518/69.

(130201133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Château Prado S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.550.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175515/9.

(130214932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

20 June S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 77.501.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Pour: 20 JUNE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013176364/15.

(130215176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Zimmer Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.255.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 13 décembre 2013 sous la référence L130212855.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Zimmer Luxembourg II S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013176356/15.

(130214927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Cinven Cable Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 160.668.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société décidée par les associés suivant acte du 5 septembre 2013 de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée suivant décision sous seing privé des associés de la Société en date du 29 novembre 2013.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années au 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

*Pour la société
Signature*

Référence de publication: 2013170123/19.

(130208090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

L'Accent Parisien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 57, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 20.800.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 14/11/2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société L'Accent Parisien S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 57, rue du Kiem, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013170031/15.

(130207361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Time Tech Computer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 99.315.

Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/12/2013.

Référence de publication: 2013174415/10.

(130212906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Vinum Petri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 39, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 154.354.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 13.12.2013.

Référence de publication: 2013174443/10.

(130212600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Maison de l'Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.431.

L'an deux mille treize, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société «Maison de l'Europe», une société anonyme ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 97.431, constituée en date du 2 décembre 2003 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 45 du 14 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc SCHAACK, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francis FRANCK, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 66, rue Beeckman.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination de Maître Luc SCHAACK, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 27 avril 1965, demeurant à L-1420 Luxembourg, 105 Avenue Gaston Diederich, et de Monsieur Francis Franck, consultant, né à Uccle (Belgique) le 23 février 1945, demeurant à B-1180 Uccle 77, rue Beeckman, comme liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateurs:

1) Maître Luc SCHAACK, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 27 avril 1965, demeurant à L-1420 Luxembourg, 105 Avenue Gaston Diederich, et

2) Monsieur Francis Franck, consultant, né à Uccle (Belgique) le 23 février 1945, demeurant à B-1180 Uccle 77, rue Beeckman.

Les liquidateurs prénommés représenteront la Société sous leur signature conjointe.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ils peuvent accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Les liquidateurs ne sont pas cependant autorisés à emprunter.

Les liquidateurs sont dispensés de l'inventaire et peuvent se référer aux comptes de la Société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Luc SCHAACK, Francis FRANCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2013. Relation GRE/2013/4525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168373/69.

(130205036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Immobilière Doris, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 85.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013174835/9.

(130212997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Tyrol Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.773.067,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.609.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tyrol Acquisition 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2013176279/10.

(130214107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Tarp Trade & Licence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 152.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013176280/10.

(130214081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Todi Bro. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.309.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2012 zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176273/10.

(130214828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Mistral S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8088 Bertrange, 4, Domaine des Ormilles.
R.C.S. Luxembourg E 5.213.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze novembre,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

ont comparu:

1. - Monsieur Camille Muller, professeur en retraite, né à Luxembourg, le 10 janvier 1948, demeurant à L-8088 Bertrange, 4, Domaine des Ormilles, et son épouse

2. - Madame Annette Neuman, laborantine en retraite, née à Luxembourg, le 4 juillet 1950, demeurant à L-8088 Bertrange, 4, Domaine des Ormilles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est constitué une société civile immobilière familiale sous la dénomination de Mistral S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial: l'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location, la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte.

La société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de quatre mille huit cents euros (EUR 4.800), représenté par vingt-quatre (24) parts d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200) chacune.

Art. 6. La cession des parts, s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale de tous les associés.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Ce droit de préemption doit être exercé dans un délai d'un mois prenant cours à partir de la date de la notification par lettre recommandée du cédant aux autres associés de son intention de céder ses parts. Le défaut de réponse par un associé dans ledit délai est considéré comme une renonciation à son droit de préemption. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'ils possèdent.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un dixième au moins de toutes les parts. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts entre usufruitiers et nus-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de sa constitution, sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Souscription et libération

Les vingt-quatre (24) parts sont souscrites comme suit:

- Monsieur Camille Muller, prénommé, douze parts	12
- Madame Annette Neuman, prénommée, douze parts	12
Total: vingt-quatre parts	24

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre mille huit cents euros (EUR 4.800) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2. - Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

- Monsieur Camille Muller, professeur en retraite, né à Luxembourg, le 10 janvier 1948, demeurant à L-8088 Bertrange, 4, Domaine des Ormilles, et son épouse

- Madame Annette Neuman, laborantine en retraite, née à Luxembourg, le 4 juillet 1950, demeurant à L-8088 Bertrange, 4, Domaine des Ormilles.

3. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

4. - L'adresse du siège de la société est fixée à L-8088 Bertrange, 4, Domaine des Ormilles.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 52, rue Charles Martel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Muller, A. Neumann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 novembre 2013. REM/2013/1995. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé) P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013167621/124.

(130204464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Trasteel Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 147.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 novembre 2013

Première résolution

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Olivier DEDOBLEER résidant au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat et de Monsieur Francesco ABBRUZZESE résidant au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg de son mandat d'Administrateur de la Société et d'administrateur délégué de la Société avec effet immédiat;

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Madame Catherine GIORDANO, employée, et Madame Violène ROSATI, Administrateurs de sociétés, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant qu'Administrateurs de la Société, leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018;

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de REVICONSLT S.à.r.l. de son poste de commissaire aux comptes de la Société;

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de 1 rue du Glacis, L -1628 Luxembourg à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Référence de publication: 2013176290/22.

(130214012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

L-GAM Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 181.119.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 16 octobre 2013, qu'ont été acceptées:

- la démission de Monsieur Yves Alexandre de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 16 octobre 2013,

- la nomination de Monsieur Pascal Vinarnic, né le 17 octobre 1961 à Neuilly-Sur-Seine, France, résidant professionnellement à 2, Fort Wallis, L-2714 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 16 octobre 2013 et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013174875/19.

(130213341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

MVC (Metallurgical V.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.042.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 décembre 2013

Il ressort des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 12 décembre 2013, que:

- La cooptation de Monsieur Christian FRANCOIS, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Alain RENARD, démissionnaire, est ratifiée.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Christian FRANCOIS est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

POUR MVC (METALLURGICAL V.C.) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013174989/19.

(130213507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Immeo Berlin I, Société Anonyme,

(anc. JP Residential I S.A.).

Capital social: EUR 149.962,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.465.

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "JP Residential I S.A." a "société anonyme" incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2330 Luxembourg, 124 boulevard de la Pétrusse,

registered at the trade and companies register of Luxembourg under section B number 87.465,

incorporated by a deed of Maître Tom METZLER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on May 14, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on August 1, 2002 under number 1160. The articles of association of the Company have been amended for the last time on May 11, 2009

by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial on June 29, 2009 under number 1246.

The Meeting was opened at 6.20 pm and was presided by Mrs Véronique WAUTHIER, lawyer, residing professionally at 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Nicolas HAMEL, lawyer, residing professionally at 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Delphine DANHOU, lawyer at the Paris bar, residing professionally at 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the Meeting is the following:

1. Change of the legal form of the Company in order to transform it from a public limited liability company ("société anonyme") into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") in accordance with article 3 of the fundamental law on commercial companies dated August 10, 1915, such as amended;

2. Statutory elections and discharge;

3. Discharge to the statutory auditor;

4. Change of the Company's name from "JP Residential I S.A." to "Immeo Berlin I";

5. Full restatement of the articles of association of the Company in order to adapt them to the legal form of a private limited liability company.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authority. The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will also remain attached to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present Extraordinary General Meeting. No convening notice was required, the shareholders of the Company present or represented considering themselves as duly convened and declaring that they had prior knowledge of the agenda.

IV) The Chairman states that the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the Chairman.

The Chairman then submits to the vote of the members of the Meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to change the legal form of the Company without interruption of its legal personality in order to transform it from its current form of a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Second resolution

The General Meeting resolves (i) to accept the resignations of Mr Stéphane JALBERT and Mr Michael J. DELMAR as Class A directors of the Company, and Mrs Véronique WAUTHIER, Mr Marcel KRIER and Mr Marcel STEPHANY as Class B directors of the Company and (ii) to grant them full discharge with respect to the performance of their duties.

The General Meeting resolves to appoint as Class A managers of the Company for an unlimited duration the following persons:

- Mr Stéphane JALBERT, Chief Director Real Estate Investments, residing at 2700, Rufus Rockhead, bâtiment app. 525, CDN – H3J 2Z7 Montréal (Québec); and

- Mr Michael J. DELMAR, Director Real Estate Investments, residing at 1250, Boulevard René-Levesque Ouest, bâtiment Bureau 900, CDN – H3B 4W8 Montréal, Québec;

The General Meeting resolves to appoint as Class B managers of the Company for an unlimited duration the following persons:

- Mrs Véronique WAUTHIER, lawyer, professionally residing at 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;

- Mr Marcel KRIER, accountant, professionally residing at 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg; and

- Mr Marcel STEPHANY, chartered-accountant, professionally residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

The Company is validly engaged by the joint signature of two (2) managers, one of whom being mandatory a Class A manager.

Third resolution

The General Meeting resolves to grant full discharge to the statutory auditor with respect to the performance of its duties.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to change the Company's name from "JP Residential I S.A." to "Immeo Berlin I".

Fifth resolution

The General Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company in order to adapt them to the new legal form as well as to reflect the foregoing resolutions:

Chapter I. Status and Name, Duration, Registered Office, Corporate Purpose, Capital

Art. 1. Status and Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the fundamental law on commercial companies dated August 10, 1915, such as amended, and by the present articles of association, under the name of Immeo Berlin I (hereafter the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for a limited period of time. The Company will exist until December 31, 2040 at the latest. After this date, the Company will only continue to exist for the purpose of its own liquidation.

Art. 3. Registered Office.

3.1 The Company has its registered office in the Municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

3.2. The address of the registered office may be transferred within the Municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3.3. Should extraordinary events of a political, economical or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the board of managers. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

Art. 4. Corporate Purpose. The object of the Company is the taking of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises under whatsoever form, and the administration, the management, the control and the development of those participations. The Company can in particular acquire by way of subscription, purchase, and exchange or by any other way any certificates, shares, and/or other participation values, bonds, claims, deposit certificates and/or other debt instruments, and, in general any values or financial instruments issued by any public or private entity. It can participate to the creation, development, management and control of all companies or enterprises. It can secondarily operate directly or indirectly investments in real estate and invest in the acquisition and management of a patents portfolio or other intellectual rights of any nature or origin.

The Company can borrow in any form except by way of public offers. It can proceed, only by way of private placement, to the issuance of promissory notes, bonds and other titles representing borrowing and/or participation. The Company can lend moneys, in this included, without limitation, those resulting from loans and/or issuance of bonds or participation values, to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other companies or persons and the Company can also grant guaranties and pledge, transfer, mortgage or otherwise create and grant securities on all or part of its assets in order to guarantee its own obligations and engagements and/or obligations and engagements of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any companies or persons, in all case, should those activities not constitute activities regulated by the financial sector.

The Company can, in general, employ all techniques and instruments linked to its investments in order to ensure an efficient management, in this included techniques and instruments aimed to protect it against the credit risks, monetary fluctuations, fluctuations of interest rates and other risks.

The Company can in general perform any operations and transactions promoting directly or indirectly or linked to its object.

Art. 5. Capital.

5.1. The Company has an issued capital of EUR 149,962.- (one hundred forty-nine thousand nine hundred and sixty-two euros) represented by 74,981 (seventy-four thousand nine hundred and eighty-one) units, having a nominal value of EUR 2.- (two euros) each, all of which have been fully paid up.

5.2. The Company will recognize only 1 (one) holder per unit. In case, a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until 1 (one) person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

5.3. The Company may, subject to the provisions provided by the Law redeem its own units.

5.4. If the Company has at least 2 (two) members, the units are freely transferable between the members.

5.5. The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least 3/4 (three quarters) of the Company's capital.

5.6. In the case of the death of a member the unit transfer to nonmembers is subject to the consent of owners of units representing no less than 3/4 (three quarters) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Chapter II. General Meetings

Art. 6. Powers and Voting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Any member of the Company may exercise his voting right either directly in the meeting, or by proxy given to another member of the Company, or by written consent or disapproval as laid down in a letter or a facsimile or any other written statement acceptable to the President of the meeting, or by telephone conference provided that the member wanting to express his votes by phone can properly identify himself as being a member of the Company.

Art. 7. Quorum, Majority and Notice.

7.1. Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by unanimous consent of those present and voting.

7.2. The capital and other provisions of these articles of association may at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least 3/4 (three quarters) of the capital. The members may also change the nationality of the Company by a unanimous decision.

7.3. Members will be called by the board of managers, pursuant to notice setting forth the agenda of the meeting and in accordance with the Law.

7.4. If however all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Attached Rights.

8.1. Each unit is entitled to 1 (one) vote in ordinary and extraordinary general meetings.

8.2. Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of units issued and outstanding.

8.3. Bankruptcy or insolvency of one or more of the members will not put an end to the Company.

8.4. The creditors or legal successors of the members may neither, for whatever reason, affix seal on the assets or documents of the Company, nor interfere in any manner in the management of the Company.

Chapter III. Board of Managers

Art. 9. Managers.

9.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least 2 (two) members, with at least 1 (one) Class A manager and at least 1 (one) Class B manager.

9.2. The managers need not to be members of the Company.

9.3. The managers are appointed and removed with or without reason from office by a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and term of mandate.

Art. 10. Chairman and secretary. The board of managers may choose from among its members a Chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be a responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

Art. 11. Board Meetings.

11.1. The managers shall meet upon call by the Chairman, or 2 (two) managers, at the place indicated in the notice of meeting in Luxembourg.

11.2. Written notice of any meeting of the managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the managers.

11.3. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy.

11.4. Any (and all) manager(s) may participate to a meeting by phone, videoconference or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear and speak to each other at the same time provided that such manager (i) joins the meeting held in Luxembourg and (ii) participates neither from Germany nor from North

America (i.e. Canada and the United States of America). Such participation in a meeting by such means being deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.5. The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least 1 (one) Class A manager is present, and (ii) the Class B managers represent a majority of the managers present or represented at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly taken if approved unanimously by all managers present or represented.

11.6. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at a Managers' Meeting.

11.7. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Chairman pro tempore who presided at such meeting.

11.8. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary or by any 2 (two) managers.

Art. 12. Powers and Delegation.

12.1. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all such acts that are necessary or useful to further the corporate purpose of the Company.

12.2. The board of managers has the widest power to act on behalf of and in the interest of the Company, including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters not expressly reserved by the Law or these articles to the general meeting of members fall within the scope of the board's authority and power.

12.3. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and the representation of the Company in respect of such management to any member of the board, non-member or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board of manager shall determine. It may also confer all special powers to one or more attorneys or agents of its choice, who need not to be managers, appoint, dismiss and fix their remuneration.

12.4. The Company will be bound by the joint signature of 2 (two) managers, one of whom being mandatory a Class A manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated or conferred in accordance with Article 11 and 12 in relation to the exercise of those powers.

Art. 13. Responsibility of Managers. The managers are not personally liable for obligations of the Company. However, managers may be liable for acts or omissions in the execution of their duties.

Chapter IV. Financial Year, Financial Statements, Appropriation of profits

Art. 14. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on January 1 of each year and shall terminate on December 31.

Art. 15. Financial Statements. The annual accounts are drawn up by the board of managers at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company not later than 4 (four) months after the end of each financial year.

Art. 16. Appropriation of Profits.

16.1. The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

16.2. From the annual net profits of the Company thus determined, shall be deducted 5% (five per cent) and allocated to the legal reserve account. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve shall have reached 10% (tenth per cent) of the subscribed nominal share capital of the Company.

16.3. The allocation of the balance of the profit shall be determined by the general meeting of members, upon recommendation of the board of managers.

16.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by the Law and under the following conditions:

- Interim accounts are established by the board of managers,
- These accounts show a profit including profits carried forward,
- The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers,
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of creditors of the Company are not threatened.

Chapter V. Winding up - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, which will take place at the latest immediately after December 31, 2040, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. All assets other than cash will then be liquidated and all liquid assets will be distributed to the members in proportion to their holdings in the Company.

Chapter VI. General

Art. 18. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law. There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 6.40 pm.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français.

L'an deux mil treize, le trente octobre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JP Residential I S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124 boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 87.465,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1160 du 1^{er} août 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 11 mai 2009 suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial numéro 1246 du 29 juin 2009.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 18 heures 20 sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire Monsieur Nicolas HAMEL, avocat, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Delphine DANHOUÏ, avocat à la Cour au Barreau de Paris, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transformation de la forme légale de la Société en une société à responsabilité limitée conformément à l'article 3 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;
2. Nominations statutaires et décharge;
3. Décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission;
4. Modification du nom de la Société de «JP Residential I S.A.» en «Immeo Berlin I»;
5. Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la forme légale de société à responsabilité limitée.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire. Il a pu en conséquence être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) La Présidente constate que la présente Assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La Présidente soumet ensuite au vote des membres de l'Assemblée les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, dans le but de la transformer de sa forme actuelle de «société anonyme» en une «société à responsabilité limitée».

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide (i) d'accepter les démissions de Monsieur Stéphane JALBERT, de Monsieur Michael J. DELMAR en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société, et de Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Marcel KRIER et de Monsieur Marcel STEPHANY en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société et (ii) de leur conférer pleine et entière décharge en ce qui concerne l'accomplissement de leur mandat.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de gérants de catégorie A pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Mr Stéphane JALBERT, Directeur en Chef Investissements Immobiliers, résidant au 2700, Rufus Rockhead, bâtiment app. 525, CDN – H3J 2Z7 Montréal (Québec); et

- Mr Michael J. DELMAR, Directeur en Investissements Immobiliers, résidant au 1250, Boulevard René-Levesque Ouest, bâtiment Bureau 900, CDN –H3B 4W8 Montréal, Québec;

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de gérants de catégorie B pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;

- Monsieur Marcel KRIER, comptable, résidant professionnellement au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg; et

- Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants, l'un d'entre eux étant obligatoirement un gérant de catégorie A.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accorder décharge pleine et entière au commissaire au compte de la Société en ce qui concerne l'accomplissement de son mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la Société de «JP Residential I S.A.» en «Immeo Berlin I».

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une réforme totale des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique et de refléter les résolutions qui précèdent.

Chapitre I^{er} . Statuts et Nom, Durée, Siège Social, Objet Social, Capital

Art. 1^{er} . Statuts et Nom. Par la présente il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui sont susceptibles de devenir associés dans la futur, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 telle que modifiée, et par les présents statuts, sous le nom de Immeo Berlin I (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée. La Société existera jusqu'au 31 décembre 2040 au plus tard. Après cette date, la Société continuera à exister pour les besoins de sa liquidation.

Art. 3. Siège Social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

3.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune par décision du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

3.3. Dans le cas où des événements exceptionnels de nature politique, économique ou sociale, susceptibles d'entraver le déroulement normal des activités au siège social ou la bonne communication entre ce siège social et les pays étrangers, existent ou sont imminents, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger par décision du conseil de gérance. De telles mesures temporaires n'ont pas d'impact sur la nationalité de la Société, laquelle restera de nationalité luxembourgeoise en dépit d'un tel transfert temporaire.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra à titre accessoire effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'ac-

quisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 5. Capital.

5.1. La Société a un capital souscrit de EUR 149.962,-(cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-deux euros) représenté par 74.981 (soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-une) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux euros) chacune, intégralement libérées.

5.2. La Société ne reconnaîtra qu'1 (un) seul détenteur par part sociale. Dans le cas où une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'1 (une) personne soit désignée comme étant le seul détenteur en relation avec la Société.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions prévues par la loi.

5.4. Si la Société a au moins 2 (deux) associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

5.5. La cession des parts sociales entre vifs à des non-associés est soumise à l'accord de l'assemblée générale des associés représentant au moins 3/4 (trois-quarts) du capital social.

5.6. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les 3/4 (trois-quarts) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas, cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Chapitre II. Assemblées Générales

Art. 6. Pouvoirs et Vote. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représente l'intégralité du corps des associés de la Société. Elle aura les plus larges pouvoirs pour décider, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Tout associé de la Société peut exercer son droit de vote soit directement lors de l'assemblée ou par procuration donnée à un autre associé de la Société ou par consentement ou désapprobation exprimé par écrit dans une lettre ou une télécopie ou toute autre déclaration écrite acceptable pour le Président de l'assemblée ou par conférence téléphonique à condition que l'associé souhaitant exprimer son vote par téléphone puisse s'identifier comme étant un associé de la Société.

Art. 7 Quorum, Majorité et Notification.

7.1. A l'exception des dispositions prévues par la Loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés dûment convoquée seront prises à l'unanimité des associés présents et votants.

7.2. Le capital et les autres dispositions des présents statuts peuvent, en tout temps, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins 3/4 (trois-quarts) du capital social. Les associés peuvent aussi changer la nationalité de la Société à l'unanimité.

7.3. Les associés seront convoqués par le conseil de gérance, par notification précisant l'ordre l'agenda de l'assemblée et en conformité avec la Loi.

7.4. Si toutefois tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans notification ou publication préalable.

Art. 8. Droits.

8.1. Chaque part sociale donne droit à 1 (une) voix dans les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

8.2. Chaque part sociale donne droit à une partie de l'actif et des profits de la Société en proportion directe avec le nombre de parts émises et en circulation.

8.3. La faillite ou l'insolvabilité de l'un ou plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

8.4. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou documents de la Société, ou, interférer de quelque manière que ce soit dans sa gestion.

Chapitre III. Conseil de Gérance

Art. 9. Gérants.

9.1. La Société est dirigée par un conseil de gérance composé de 2 (deux) membres au moins dont au moins 1 (un) gérant de catégorie A et au moins 1 (un) gérant de catégorie B.

9.2. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

9.3. Les gérants sont désignés et révoqués avec ou sans motif de leur fonction par une assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 10. Président et Secrétaire. Le conseil de gérance peut choisir un Président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut choisir également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant, qui est responsable de la tenue du procès-verbal de l'assemblée du conseil de gérance et des associés.

Art. 11. Réunion du Conseil de Gérance.

11.1 Les gérants se réunissent sur convocation du Président ou de 2 (deux) gérants, au lieu indiqué dans la convocation de l'assemblée, au Luxembourg.

11.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation du conseil de gérance. Il pourra être renoncé à cette convocation par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie de chaque gérant. Une convocation spécifique ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et des lieux déterminés dans un calendrier adopté préalablement par une résolution des gérants.

11.3 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion de conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

11.4 Tout (et tous les) gérant(s) pourra (pourront) participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaires permettant à tous les gérants prenant part à cette réunion de s'entendre et de se parler les uns avec les autres à condition que ces gérants (i) rejoignent cette réunion tenue au Luxembourg et (ii) ne participent ni de l'Allemagne, ni d'un Etat d'Amérique du Nord (c.à.d. Canada et Etats-Unis d'Amérique). Une telle participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

11.5 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si (i) au moins 1 (un) gérant de catégorie A est présent et (ii) les gérants de catégorie B représentent une majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises si approuvées à l'unanimité des gérants présents ou représentés.

11.6 Les décisions par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, auront la même validité que les décisions prises par vote durant les réunions du conseil de gérance.

11.7 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le Président ou par le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

11.8 Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par 2 (deux) des gérants.

Art. 12. Pouvoirs et Délégation.

12.1 Le conseil de gérance est investi des plus larges pouvoirs pour accomplir tous actes qui sont nécessaires ou utiles pour promouvoir l'objet social de la Société.

12.2 Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

12.3 Le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, à toute personne, membre ou non membre du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être gérants), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également conférer tout pouvoir spécial à tous mandataires de son choix qui n'ont pas besoin d'être gérants, engager ou révoquer ces mandataires et fixer leur rémunération.

12.4 La Société sera engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, l'un d'entre eux étant obligatoirement un gérant de catégorie A. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués ou conférés, conformément aux articles 11 et 12 relatifs à l'exercice de ces signatures.

Art. 13. Responsabilités des gérants. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société.

Néanmoins, ils sont responsables pour leurs faits ou omissions dans l'exercice correct de leurs obligations.

Chapitre IV. Année sociale, Comptes Sociaux, Allocation des Profits

Art. 14. Année sociale. L'année sociale de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Art. 15. Comptes sociaux. Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque année sociale et seront à disposition des associés au siège social de la Société au plus tard 4 (quatre) mois après la fin de chaque année sociale.

Art. 16. Approbation des comptes.

16.1 Le surplus résultant des comptes après déduction des dépenses générales et échues, les charges et dépréciations, constitue le profit net de la Société.

16.2 Un montant de 5% (cinq pour cent) du profit net de la Société ainsi déterminé, doit être affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra 10% (dix pour cent) du capital social nominal de la Société.

16.3 L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, détermine l'affectation des bénéfices nets annuels.

16.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la Loi et sous les conditions suivantes:

- Les comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance
- Ces comptes établissent les profits y compris les profits reportés
- La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par le conseil de gérance
- Le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas lésés.

Chapitre V. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, qui aura lieu au plus tard le 31 décembre 2040, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs. Tout actif autre qu'en liquide sera liquidé et tous les actifs liquides seront distribués aux associés en proportion de leur participation dans la Société.

Chapitre VI. Général

Art. 18. Toute question qui n'est pas réglée par les statuts doit être résolue en conformité avec la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 18 heures 40.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V Wauthierr, N. Hamel, D.. Danhoui et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50282. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166127/500.

(130202768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Vignobles Alain Thienot - Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, route de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 38.809.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2 013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2013, LAC/2013/55124,

que les associés prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société à responsabilité limitée VIGNOBLES ALAIN THIENOT - LUXEMBOURG, en liquidation, ayant son siège social à L-3327 Crauthem, route de Hellange, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 4 décembre 2013, à L-2320 Luxembourg, 69, Bd. de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176326/18.

(130214412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Danish Master SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.641.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary meeting of shareholders of DANISH MASTER SICAV-SIF (the „Company"), having its registered office in 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 176641, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on 5 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 983 of 25 April 2013.

The meeting was opened at 11.30 a.m. under the chairmanship of Christian Lehnertz, Fund Consultant, professionally residing in Munsbach,

who appointed as secretary Stefanie Gemmel, professionally residing in Munsbach.

The meeting elected as scrutineer Thomas Schuh, Senior Fund Consultant, professionally residing in Munsbach.

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after been signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders after been signed by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

After the constitution of the board of the meeting, the chairman declared and requested the notary to record that.

II. As it appears from the attendance list, all shares are represented by a sole shareholder (the "Sole Shareholder") The represented Sole Shareholder acknowledges that this meeting was duly convened.

III. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Waiver of invitation procedure to the meeting.

2. Dissolution and liquidation of the Company.

3. Appointment of Bernd Schlichter and Alexandra Beining as liquidators of the Company.

4. Appointment of PricewaterhouseCoopers Société coopérative to review the liquidation.

IV. Pursuant to the attendance list of the Company, 1 shareholder, holding 500 shares, that is to say 100% of the issued shares of the Company, are present or represented at the meeting.

V. Consequently, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved that a convening notice has been deemed unnecessary.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation, effective on the date of this notarial deed.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint LRI Invest S.A., represented by Mr Bernd Schlichter and Mrs Alexandra Beining as Liquidators.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies ("1915 Law"), as amended, are granted to the Liquidators by the Sole Shareholder. The Liquidator may execute the acts and operations specifies by article 145 of the 1915 Law without any special authorisation of the Sole Shareholder even in the case where it is normally required by law.

The Liquidator is dispense from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Fourth Resolution

The meeting decides the appointment of PricewaterhouseCoopers Société cooperative with its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, as auditor of the liquidation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed at noon.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Munsbach.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: S. GEMMEL, T. SCHUH, C. LEHNERTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50313. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164786/66.

(130201576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Tusculum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 33, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.096.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013177359/10.

(130216406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Tzwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 4, rue Rahm.

R.C.S. Luxembourg B 110.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177360/10.

(130216130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.
